



DOSSIER DE PRESSE

Les priorités des familles dans l'Europe

**CONFERENCE DE PRESSE
JEUDI 15 MAI 2014 à 15 H 00
à NANTES**

URAF des Pays de la Loire
35 A rue Paul Bert



Contact :
**Union Régionale des Associations Familiales
des Pays de la Loire**
35 A rue Paul Bert – 44100 NANTES
Tél/Fax : 02.40.46.28.99
urafinstitution@uraf07.unaf.fr
www.urafpaysdelaloire.fr

Unions Régionales des Associations de Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

Pour les Institutions Régionales qui représentent officiellement les familles, **l'Union Européenne est d'une influence grandissante sur la vie quotidienne et l'avenir des familles** vivant en France et dans les pays membres.

Une Europe éloignée des préoccupations et besoins des familles.

Dans toute l'Europe, **les familles sont touchées de plein fouet par la crise** : montée du chômage, recul du pouvoir d'achat, accroissement de l'endettement, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Face à ces situations, un **sentiment d'incompréhension** est manifesté par les familles. Les décisions du parlement européen sont d'avantage perçues comme une réponse aux nombreuses pressions des lobbies européens ; sont-elles réellement une réponse aux besoins de ces familles ?

De plus, la **multiplicité des listes** soumises à leur suffrage accentue ce sentiment.

La démocratie, ce n'est pas seulement d'écouter tout le monde, mais surtout de **faire des choix dans l'intérêt général** : les femmes et les hommes qui seront élus au parlement européen sont-ils en capacité de faire ces choix dans l'intérêt exprimé des familles ?...

L'institution a décidé d'interpeller les différents candidats sur ces questions et nous avons reçu certaines réponses que nous allons analyser.

Renforcer les contacts avec les élus.

Il nous appartiendra de **rencontrer les élus** pour faire part des préoccupations des familles, **de prendre les moyens pour établir ces contacts réguliers. Nous voulons croire les élus qui s'engagent à recevoir les représentants des familles** pour entendre ce qu'elles ont à dire.

Sans pour autant ignorer les enjeux d'un développement économique pour faire face aux enjeux d'une mondialisation des échanges de biens et de services, **l'Institution Familiale tient à réaffirmer la place des familles.**

Promouvoir une politique familiale commune.

Nous savons que la promotion ou même l'existence d'une politique familiale n'est pas de la compétence directe de la commission européenne.

Pour autant, nous devons en faire la promotion dans tous les pays européens.

La politique familiale pratiquée en France est prise très au sérieux et enviée de nos voisins par bon nombre de responsables européens ; elle est d'ailleurs sans doute la raison principale d'un taux de fécondité à 1,9 (l'un des plus élevés en Europe avec l'Irlande) et qui permet pratiquement le renouvellement à terme des populations. **D'une manière générale il faut rechercher l'harmonisation des politiques familiales.**

Les grands principes de politiques familiales

5 grands principes de la politique familiale ont été cités pour qu'ils soient le plus possible pris en compte dans les politiques européennes :

- **La Globalité** : la politique familiale doit couvrir l'ensemble des politiques publiques (prestations, logement, transport, environnement, éducation, formation...) et pas seulement ce qui concerne les politiques démographiques, les modes de garde ou la solidarité entre générations même si ces derniers éléments sont également importants.
- **L'universalité** : La politique familiale concerne toutes les familles vivant sur un même territoire. Ce principe d'universalité concerne aussi bien les prestations, les allocations, l'accès aux services que le droit.
- **Le libre choix** : Chaque famille doit avoir la liberté d'effectuer ses choix dans une gamme de possibilités sans être enfermée dans une somme de normes imposées de manière verticale.
- **La pérennité** : les politiques familiales doivent s'inscrire dans la durée pour être efficace.
- **La subsidiarité** : les politiques familiales doivent répondre à des besoins au plus près des préoccupations des populations même si elles sont à inscrire dans un schéma global européen.

La politique familiale telle qu'elle est conçue en France ne doit pas être absorbée dans des visions plus restrictives du type « démographiques » ou « économiques ». Elle doit être ambitieuse et cohérente, considérée comme un investissement qui fructifiera sur plusieurs générations.

Deux axes prioritaires dans ce cadre :

Au delà de ces principes, il nous semble relever de la politique familiale deux axes qui doivent faire priorité : la conciliation des temps et l'éducation et formation des jeunes.

La Conciliation des temps

Il n'est pas apporté à la conciliation des temps et aux rythmes toute l'attention qu'ils mériteraient. Pour les équilibres de vie des familles, ces dimensions « temps et rythmes » sont déterminantes pour une qualité de vie permettant l'épanouissement de chacun des membres d'une famille. Une harmonisation des temps de travail et temps familiaux, par exemple pour les congés parentaux, le soutien au développement de places d'accueil des jeunes enfants permettrait de donner les mêmes chances à toutes les familles européennes.

L'Éducation, la formation et l'insertion des jeunes.

La formation doit permettre à chaque jeune de déboucher sur un véritable emploi et intégrer une dimension citoyenne et culturelle. Donner à ces formations une dimension européenne est un atout supplémentaire pour les jeunes. L'Europe dispose déjà de plusieurs programmes (Erasmus, Leonardo) : il convient de les faire connaître, de les développer et de les rendre accessible au plus grand nombre.

La priorité en amont de ce processus est de favoriser l'apprentissage de langues étrangères. Chaque élève devrait pouvoir communiquer dans au moins deux langues à la sortie de l'enseignement secondaire.

La COFACE, voix des familles dans l'Union Européenne.

La COFACE, Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne, est une organisation pluraliste qui a pour mission de promouvoir la politique familiale, la solidarité entre les générations et les intérêts des enfants au sein de l'Union Européenne. Elle promeut une politique de non-discrimination et d'égalité des chances entre les personnes ainsi qu'entre les formes Familiales. Elle soutient spécifiquement les politiques visant à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Se faire entendre, c'est aussi VOTER !

En conclusion, les Institutions Régionales de représentation des familles s'associent aux mouvements familiaux qui invitent les familles à exprimer un choix et voter pour ces élections européennes.

Présentation du réseau

L'Union Nationale des Associations Familiales (**UNAF**) est l'institution officielle de représentation des **17 millions de familles vivant en France** créée par l'ordonnance en 1945.

Les **7 000 associations familiales**, auxquelles adhèrent **714 000 familles**, sont regroupées à travers **70 Mouvements Familiaux**.

4 missions légales :

- **Donner avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Représenter** officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics.
- **Gérer les services familiaux** confiés par les pouvoirs publics.
- **Défendre les intérêts matériels et moraux des familles**, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

L'UNAF joue un rôle actif dans **plus de 100 instances nationales**.

Au total, le réseau UNAF, URAF, UDAF a **20 000 postes de représentants familiaux** qui siègent dans **6 000 instances** (exemple : Caisse d'Allocations Familiales ; Conseil Economique, Social et Environnement ; Caisse d'Assurance Maladie,...).

Dans chaque département : une **UDAF** (Union Départementale des Associations Familiales),

- soit 99 UDAF

Dans chaque région : une **URAF** ou associations interdépartementales,

- soit 22 URAF.

Présentation des URAF

Les URAF sont composées des **Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF)** des départements de leur région.

Elles ont **pour mission de**

représenter toutes les familles de la région auprès des pouvoirs publics et dans divers organismes régionaux en lien avec la vie quotidienne de la compétence des régions,

donner des avis ou proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

A ce jour les URAF des Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes regroupent plus de 1 500 associations familiales et près de 170 000 familles adhérentes

- URAF de Bretagne : 432 associations familiales et 40 248 familles adhérentes,
- URAF des Pays de la Loire : 872 associations familiales et 102 920 familles adhérentes.
- URAF Poitou-Charentes : 268 associations familiales et 26 000 familles.